
Le parlement et le député

par Keith Penner

Le député est soumis à beaucoup de stress et de tensions : l'insécurité quant à la période durant laquelle il exercera ses fonctions, une vie privée sérieusement entamée et, parfois, l'opposition entre ses convictions personnelles et l'opinion de ses électeurs, sans oublier les risques, à mon avis encore plus nombreux, de relations tendues, du moins à l'occasion, entre lui et le parti politique auquel il appartient.

Les tensions qu'un député ressent entre lui et ses électeurs sont davantage le fruit de son imagination qu'une réalité. L'apathie et l'ignorance de la population à l'égard des questions d'intérêt public et des politiciens sont malheureusement très profondes.

Le député peut avoir l'impression que ses électeurs pensent à lui à tout moment. En fait, rares sont ceux qui y pensent plus d'une fois. Un ancien ministre, M. Marc Lalonde, disait à ce propos qu'il n'y a pas que la politique dans la vie. « Il importe de se rappeler qu'au delà d'un périmètre à 500 pieds du Parlement, personne ne songe à la politique plus de deux minutes par jour, et encore. »

Évidemment, certaines questions polarisent momentanément l'attention de la population. L'exemple qui vient immédiatement à l'esprit est celui de la peine de mort. Un député m'a déjà dit que, même s'il était pour l'abolition de celle-ci, il allait néanmoins faire valoir le point de vue de ses électeurs en votant pour son maintien. Cela n'a rien changé. Aux élections suivantes, il subissait la défaite.

Un autre député de ma connaissance a refusé, il y a quelques années, une augmentation salariale parce que, disait-il, ses électeurs s'opposaient à une telle hausse. Il s'est ainsi privé volontairement de milliers de dollars, ce qui ne l'a pas empêché de mordre la poussière lors des élections suivantes.

Certains députés tiennent aussi à rester en rapport avec l'électorat. C'est le cas d'un député qui, chaque jour où le Parlement siégeait, contactait par téléphone vingt électeurs de sa circonscription. Pendant les congés du Parlement, il faisait du porte-à-porte et tenait de nombreuses assemblées de cuisine pour connaître les opinions et les idées de ses électeurs. La

démocratie directe était son credo politique. Ce député s'est néanmoins vu confier un seul mandat avant d'être défait.

Je connais également un député chevronné qui s'est dévoué corps et âme pour que l'on rende justice à ses électeurs quand le gouvernement a décidé d'exproprier des terrains d'une très vaste superficie pour permettre la construction d'un aéroport qui n'a finalement jamais été aménagé. Bon nombre des personnes qu'il a ainsi aidées ne se sont pas donné la peine d'aller voter le jour du scrutin et il est donc arrivé deuxième.

Mon intention, en l'occurrence, n'est pas de vous livrer un message cynique à propos de l'électorat, loin de là. M. et M^{me} Tout-le-Monde ont leur vie à vivre. Ils ont un emploi ou une carrière qui les tiennent occupés. Les activités familiales et communautaires accaparent le temps qui leur reste. Les questions d'actualité qui préoccupent profondément les politiciens ne retiennent tout simplement pas leur attention.

Un ancien ministre des Affaires extérieures originaire de Terre-Neuve, le regretté Don Jamieson, a un jour fait la déclaration suivante : « Dès que vous vous mettez à penser que vous passerez à l'histoire pour avoir enfin découvert la solution à la crise du Moyen-Orient, il se trouve toujours un électeur pour vous dire d'oublier tout ça et de lui préciser plutôt quand vous procéderez à la réfection du quai. »

Au Canada, la règle c'est qu'on arrive au Parlement sous la bannière d'un parti. Voici d'ailleurs ce qu'a dit à ce sujet un autre ancien ministre, M. Georges Hees : « L'organisation politique doit créer dans l'esprit des électeurs une demande pour ses candidats, tout comme une entreprise doit créer une demande pour ses produits. »

Rares sont les candidats qui se présentent comme indépendants, et la raison en est évidente. En conséquence, un candidat élu est probablement plus redevable au parti qui l'a aidé à se faire élire qu'à l'électorat qui aura peut-être oublié son nom un mois après le scrutin.

J'en viens donc à penser qu'au coeur du dilemme, s'il en est, on trouve le député et son parti plutôt que le député et ses électeurs.

Dans les rapports qui lient un député à un parti politique, une petite rébellion peut être lourde de conséquences. Voici ce qu'a écrit à ce sujet M. Gordon Aikin, ancien député et auteur du livre intitulé *The Backbencher* : « En politique, une petite rébellion, c'est excellent, pour autant que ce soit quelqu'un d'autre qui la mène. »

Keith Penner a représenté la circonscription de Cochrane-Supérieur à la Chambre des communes, de 1968 à 1984. M. Penner fait maintenant partie de l'Office national des transports du Canada, pour la région de l'Ontario.

Dans l'ouvrage récent qu'il a publié sur Winston Churchill et qui s'intitule *The Last Lion*, William Manchester cite un philosophe d'Oxford : « Aucune organisation politique fortement centralisée n'est vraiment heureuse de compter dans ses rangs des personnes qui allient, d'une part, une nature indépendante, une imagination débridée et une grande force de caractère, et, d'autre part, une foi inébranlable et des idées bien arrêtées et immuables sur l'intérêt public et privé. »

D'emblée, on peut probablement dire que, dans une société démocratique, la plupart des partis politiques accepteront que les convictions personnelles d'un député aient préséance si les questions à l'étude ressortissent à la conscience ou concernent les croyances religieuses. Des questions comme l'avortement ou la peine de mort peuvent faire l'objet d'un vote libre; on peut d'ailleurs les camoufler dans un projet de loi omnibus pour que leurs répercussions aient un moins grand retentissement. Un parti sera toutefois moins tolérant, s'il montre quelque tolérance que ce soit, à l'égard d'un député qui n'hésite pas à faire fi de sa loyauté envers le parti pour défendre ce qu'il estime être l'opinion de ses électeurs.

L'imposition d'une nouvelle taxe est un exemple éloquent. Comme le disait l'écrivain Edmund Burke, il y a 200 ans : « Il n'est pas donné à l'homme de taxer et de plaire en même temps. » Voici les paroles du premier ministre Mulroney à propos d'un dissident de son parti : « Il s'est comporté en ami tant que les choses ont bien fonctionné. Il est demeuré avec nous tant que nous lui avons été utiles, mais il nous a abandonnés lorsque nous avons connu des difficultés provisoires. Nous préférons nous entourer de gens qui continueront de nous épauler même dans l'adversité. »

Certains disent, par contre, que la discipline de parti est excessive au Canada et que la notion de « confiance » dans le gouvernement est assortie d'une définition beaucoup trop étroite. Pour étayer leurs dires, ils donnent l'exemple de Westminster, où des projets de loi sont parfois rejetés, y compris des mesures fiscales, sans que le gouvernement soit nécessairement renversé. Le projet de loi peut en ce cas être retiré et remplacé par un autre.

Au Canada, certains députés semblent souhaiter ardemment la mise en place d'un système qui s'inspirerait du Congrès américain, où les positions sectaires sont souvent assouplies. Il convient toutefois de rappeler que, même au sein du Congrès, les dirigeants exercent des pressions pour faire passer leurs idées. À l'époque où il présidait le Congrès, M. Sam Rayburn avait d'ailleurs l'habitude de dépeindre la situation en ces termes : « Ici, pour que la bonne entente règne, il vaut mieux faire bloc. »

Qu'il soit vrai ou non que, au Canada, la discipline de parti est trop sévère, c'est un fait que l'unité du parti est considérée comme une vertu et une force, tandis que la dissension est perçue comme une faille et un signe de faiblesse. Indépendamment de ce que peuvent penser les députés, le

système parlementaire repose dans une large mesure sur la discipline de parti.

À l'époque où il était premier ministre, M. Trudeau exhortait souvent son caucus à rester uni. « L'opposition aime que l'on s'entre-déchire » avait-il coutume de dire. À l'inverse, le gouvernement de l'époque ne manquait jamais d'exploiter au maximum tout signe de dissension dans les rangs de l'opposition.

Avant de discuter des façons de s'accommoder de la discipline du parti, il convient de souligner que l'autorité du whip est beaucoup plus grande lorsqu'un parti forme le gouvernement que lorsqu'il est dans l'opposition. En effet, un chef de l'opposition a moins à offrir à ses députés, de sorte que son autorité est moins grande.

Je me souviens d'avoir été tout à fait stupéfait par le geste de deux anciens ministres, qui se trouvaient alors dans l'opposition, et qui ont voté contre une mesure qu'ils avaient appuyé alors qu'ils faisaient partie du gouvernement. Ce faisant, ils n'avaient pas respecté la directive de leur chef. Cet incident m'avait amené à me poser la question suivante : Le degré de dissension serait-il directement proportionnel au prix à payer ou, si vous préférez, la possibilité d'obtenir quelques avantages rend-elle plus facile le respect de la discipline de parti?

J'en arrive enfin à la meilleure façon de s'accommoder des exigences d'un parti politique, c'est-à-dire de s'en accommoder et de survivre. Pour un grand nombre de députés, les convictions personnelles et la politique du parti entrent tellement rarement en conflit que ceux-ci s'estiment en mesure de jouer le rôle de meneurs de jeu, de « vendeurs » ou d'éducateurs.

Le meneur de jeu vante énergiquement le bien-fondé et la justesse de toutes les positions prises par son parti. Même après que Napoléon eut perdu la bataille de Waterloo, un officier de son armée, Nicholas Chauvin, continuait d'avoir une confiance aveugle et de faire preuve d'une loyauté fanatique, ce qui a donné naissance aux termes « chauvin » et « chauvinisme ».

Le « vendeur » est celui qui croit toujours que la politique du parti est bonne mais qu'elle a été mal expliquée au public. Un ancien député, qui est maintenant retourné au milieu des affaires, disait : « Vous n'avez pas expliqué votre produit au public. Même s'il est très bon, celui-ci restera probablement en entrepôt tant que vous n'irez pas le vendre auprès du public. »

L'éducateur est un peu plus raffiné. Ce député en vient à connaître les moindres détails d'une politique ou d'une mesure législative. Il s'emploie ensuite à réfuter les arguments ou les vues qui s'y opposent. Ce député élabore une justification pour le projet de loi ou la position du parti, et il cherche les occasions d'expliquer pourquoi l'option retenue est celle qui convient. Évidemment, ce genre de député est souvent bien vu et jugé apte à devenir membre du Cabinet.

Lorsque ses convictions personnelles entrent en conflit avec la position du parti, un député peut contourner le problème en

se spécialisant au sein du système parlementaire, ou en faisant face à la musique et en devenant un dissident c'est-à-dire un non-conformiste. Il existe aussi une troisième possibilité qui consiste tout simplement à quitter la scène le plus dignement possible et à passer à autre chose. Je n'aborderai ici que les deux premières solutions.

Le spécialiste se préoccupe peu de toutes les questions qui surgissent. Ce député préfère se spécialiser dans un ou deux domaines et essayer d'exercer une certaine influence dans ceux-ci. Quant aux autres questions, il s'en accommode plus ou moins bien. Le spécialiste s'estime libre de suivre ses propres convictions en ce qui a trait à son domaine de compétence, en particulier lorsque la position du parti n'est pas encore bien arrêtée. Ainsi, le député essaie de participer à la formulation et à l'élaboration de la politique du parti. Il suit un cheminement acceptable, habituellement dans les rangs du parti, afin d'influencer les autres députés et le gouvernement en place.

Le Comité McGrath sur la réforme parlementaire s'était posé, entre autres, la question de savoir comment accorder une plus grande latitude au député dans un système de démocratie exécutive. Il semble que la réponse réside en partie dans l'établissement de comités plus indépendants qui pourraient procéder à des études parlementaires, avec l'approbation de leurs membres, sans devoir obtenir le consentement du gouvernement. Le système des comités au Canada est très amélioré par rapport à ce qu'il a déjà été. Les recommandations du Comité McGrath ont apporté une contribution fort utile à notre système de comités parlementaires. Celui-ci laisse maintenant une marge de manoeuvre beaucoup plus grande aux députés dynamiques, innovateurs et intelligents. Ce système

fait mentir la prétention selon laquelle un député du Parlement n'est qu'un mouton ou un béni-oui-oui au sein du processus législatif.

Un député dissident devient un rebelle et un hérétique. Ce non-conformiste attire l'attention, du moins pendant une brève période. Il est très sollicité par les représentants des médias. On l'invite souvent à participer à des émissions. Cette attention peut parfois monter à la tête de l'intéressé et l'inciter à croire qu'il doit changer d'allégeance politique. Charles King, chroniqueur dans un journal au Canada, a récemment examiné la carrière d'un certain nombre de parlementaires canadiens qui avaient changé de parti politique. Il a constaté que cette transition ne fut jamais facile ou fructueuse, soulignant que ce geste des intéressés n'avait eu pour effet que de leur attirer l'antipathie de leurs anciens collègues, sans pour autant leur obtenir la gratitude de leurs électeurs. M. King conclut qu'une telle décision a constitué une triste fin à des carrières politiques intéressantes.

Il n'existe pas de réponse claire au dilemme qui se pose lorsque la discipline imposée par un parti heurte les convictions personnelles d'un député. La réaction de la personne dépend dans une large mesure de sa personnalité et de ses antécédents. Encore une fois, on peut citer un extrait de l'ouvrage de William Manchester intitulé *The Last Lion* : « Si les hommes publics qui ont une vision sont aussi forts que Churchill, ils survivent. S'ils ne sont pas aussi forts, et la plupart ne le sont pas, ils disparaissent ou vivent un exil solitaire. »

Soit, mais il ne faut pas oublier non plus que Mark Twain a dit : « La célébrité est vaporeuse et la popularité accidentelle : seul l'oubli est une certitude. » ▼